MAIRIE DE DORMANS

ARRETE DU MAIRE
N 9306
En date du 3 avril 2026

DELEGATION D'UNE PARTIE DES FONCTIONS DU MAIRE A UN ADJOINT

Nous, Maire de la commune de DORMANS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-18 et L 2122.23,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Nicolas DAVY en qualité de 6ème adjoint au maire,

Vu la délibération n° 26-044 en date du 30 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant la possibilité de déléguer aux adjoints, et le cas échéant, aux conseillers municipaux, certaines attributions du maire, dans l'intérêt d'une bonne gestion communale,

Considérant la nécessité de confier délégation en matière de gestion des animations, du cadre de vie, du parc et des commerces,

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉPERNAY
03 AVR. 2026
COURRIER ARRIVÉ

ARRETONS

ARTICLE 1 : Monsieur Nicolas DAVY, 6ème Adjoint au Maire, est délégué pour intervenir, à compter du 3 avril 2026 dans les domaines suivants :

- ✓ Animations, cadre de vie, parc et commerce,

Il assurera les fonctions qui lui ont été expressément déléguées et représentera la collectivité au sein des réunions et de toutes instances dans les domaines suivants :

Animations :

- Piloter et superviser le suivi de toute manifestation qui serait initiée par la commune,
- Assurer un accompagnement des animations et des manifestations organisées par des associations sur la commune,
- Superviser les locations de salles et les besoins logistiques (besoins techniques, matériel, autorisations, ...) dans le cadre des manifestations en liaison avec le 4ème et 5ème adjoint au Maire.

Cadre de vie :

- Développer une politique de sensibilisation, de préservation et d'amélioration des espaces naturels, paysages urbains et toute action s'y rapportant,
- Gérer les espaces, voiries publics (aménagements et mobilier urbain, ...) et en assurer leur propreté,
- Représenter la collectivité aux commissions de sécurité et d'accessibilité des ERP,

- Coordonner les actions concernant la prévention des risques majeurs d'origine technologique ou naturelle (gestion et mise en œuvre du Plan communal de sauvegarde).

Parc :

- Poursuivre la valorisation du site,
- Piloter et superviser la gestion des travaux d'entretien des espaces verts et fleurissement du parc,
- Superviser la gestion du personnel communal dépendant du parc en partenariat avec le responsable de service,
- Participer au recrutement des emplois permanents, saisonniers, temporaires et à temps partiel.

Commerce :

- Développer une politique de soutien au commerce local,
- Valoriser le marché.

ARTICLE 2 : Délégation de signature afférents à ses domaines de délégation est donnée à Monsieur Nicolas DAVY en qualité de 6ème adjoint au Maire pour :

- Signer les actes, arrêtés, décisions et correspondances,
- Mettre en concurrence, signer les bons de commande et viser les factures.

ARTICLE 3 : Les délégations susvisées sont données sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sont révocables à tout moment. Monsieur Nicolas DAVY rend compte à tout moment et sans délai de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre des présentes délégations de fonctions et de signature.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunat administratif de Chalons en Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera effectué auprès de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Comptable Public.

ARTICLE 6° : Madame le Secrétaire Général est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DORMANS, le 3 avril 2026

Apposition de la signature du bénéficiaire de la délégation
L'Adjoint au Maire

Nicolas DAVY

Mairie de DORMANS (Marne)

Le Maire,

Thierry BARBIER

Décision certifiée exécutoire, reçu par la Préfecture le :
- 3 AVR. 2026

Publiée le : - 3 AVR. 2026

Notifiée le : - 3 AVR. 2026

Le Maire,

Thierry BARBIER

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉPERNAY

03 AVR. 2026

COURRIER ARRIVÉ

Place du Général de Gaulle 51700 DORMANS Tél. 03.26.58.21.45 Fax 03.26.58.25.55
mairie@dormans.fr www.dormans.fr